



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DU TRAVAIL

**Année 2025
Mercredi 11 juin 2025
9h00 à 13h00 (horaires de métropole)**

EPREUVE 1 :

Une composition portant sur un sujet contemporain d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer les qualités rédactionnelles, l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. Un dossier comportant 10 pages maximum peut être mis à disposition du candidat (durée : quatre heures ; coefficient 4).

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents et 9 pages.
--

Pour le respect de l'anonymat, aucune marque de reconnaissance (signature, paraphe, initiales notamment) ne devra figurer sur la copie principale et sur les intercalaires.

Sujet :

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils rendre compatibles les impératifs écologiques et l'activité économique ?

Documents joints :

Document n°1 : Article paru dans Le Bilan du Monde : « En France la transition écologique fragilisée par l'instabilité politique » - Mathieu Goar - 01/2025	Page 1
Document n°2 : Article du journal Le Monde : « Sur la biodiversité, des négociations au goût d'inachevé » - Perrine Mouterde - 02/11/2024	Page 2
Document n°3 : Infographie parue dans le hors-série Le Bilan du Monde : « Une planète toujours en surchauffe » - 01/2025	Page 3
Document n°4 : Article du journal Le Monde : « La NASA licencie sa scientifique en chef, Katherine Calvin, chercheuse sur le climat » - Audrey Garric - 03/2025	Page 4
Document n°5 : Article paru sur sud-ouest.fr : « Énergie : l'une des deux centrales à charbon de France reprend du service avant l'arrivée du froid » - 11/2024	Page 5
Document n°6 : Extrait article du journal Le Monde : « Quand commencera-t-on à manquer de pétrole ? » - Lucas Baudin - 12/12/2018	Page 6
Document n°7 : Schéma Les enjeux de long terme de la stratégie nationale bas carbone n°3 (SNBC) - 03/2020	Page 7
Document n°8 : Article paru sur Csemain.com : « Dérèglement climatique : les recommandations du CESE sur la santé au travail » - 15/05/2023	Page 8
Document n°9 : Article paru dans Le Bilan du Monde : « Un monde en déconstruction » - Gaïdz Minassian - 01/2025	Page 9

En France, la transition écologique fragilisée par l'instabilité politique

Alors que le pays doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030, les sujets environnementaux ont cette année pâti des changements de premier ministre et des coups de rabet budgétaires

Mais le plus dur commence, et il faudra accélérer dans les années à venir pour financer des réformes plus importantes et chercher des baisses d'émissions beaucoup moins liées à la conjoncture. » Au premier semestre 2024, les rejets carbonés ont baissé de 3,6 % en comparaison avec la même période en 2023.

DÉNONCER LES NORMES

Alors que la planification écologique est sous la responsabilité de Matignon et qu'Emmanuel Macron ne s'exprime quasiment plus sur ces sujets, ni Gabriel Attal ni Michel Barnier n'ont infléchi la tendance. Le premier n'a même pas essayé ; le second, beaucoup plus ambitieux dans les mots, a eu d'autres urgences à gérer.

Nommé en pleine crise agricole, peu intéressé par l'environnement, le trentenaire macroniste a calmé la colère des agriculteurs en reprenant l'argumentaire de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ou de la Coordination rurale, toujours en première ligne pour dénoncer les normes écologiques. Ce pas de deux a abouti à un affaiblissement des règles sur la préservation des haies ou des zones

humides, et à un changement de la façon de mesurer l'usage des produits phytosanitaires. Dans le même temps, les associations écologiques ne sont plus reçues par l'exécutif et le Conseil national de la transition écologique n'est quasiment plus jamais réuni.

Lors de son discours de politique générale, le 1^{er} octobre, Michel Barnier, ministre de l'environnement de 1993 à 1995, répète son obsession pour les deux dettes de la France. « *Les Français attendent de nous que nous regardions la réalité en face. (...) La réalité de nos comptes publics, et la réalité de l'impact de notre mode de vie, de notre économie sur l'environnement* », déclare-t-il avant de reprendre un proverbe

africain cité dans *Terre des hommes*, d'Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.* » Une phrase que M. Barnier avait déjà placée en exergue de son livre *Chacun pour tous. Le défi écologique* (Stock, 1990), publié il y a... trente-quatre ans.

Dans un premier temps, cette reminiscence du passé rassure les associations environnementalistes, qui oublient un peu vite que le premier ministre avait eu des expressions très dures contre les énergies renouvelables, notamment lors de sa campagne de la primaire de la droite, en 2021. En moins de trois mois, le chef du gouvernement et le ministère de la transition écologique ont eu le temps de dévoiler trois textes sans cesse repoussés par l'exécutif : la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie et le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique. Il reste à savoir si le gouvernement du nouveau premier ministre, François Bayrou, poursuivra ces trajectoires ambitieuses. ■

MATTHIEU GOAR

Sous le gouvernement Barnier, MaPrimeRénov' perd 1 milliard d'euros de crédits ; l'électrification des véhicules, 500 millions d'euros



Un convoi d'agriculteurs bloque l'autoroute A16, au niveau de Chambly (Oise), le 29 janvier 2024.

JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Sur la biodiversité, des négociations au goût d'inachevé

Si la COP16 de Cali en Colombie a permis des avancées sur les droits des peuples autochtones et les bénéfices des ressources génétiques, des points cruciaux comme le financement restent en suspens

La présidente de la 16^e conférence des parties de la convention des Nations unies sur la biodiversité (COP16), Susana Muhamad, avait promis que la fin de ce rendez-vous serait « palpitante ». La ministre de l'environnement de Colombie avait en partie vu juste : la dernière ligne droite des négociations aura été marquée par des moments de tensions et d'affrontements, mais aussi par des applaudissements et des cris de joie. Cette fin aura surtout été particulièrement abrupte : la séance plénière s'est interrompue, samedi 2 novembre au matin, après que la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies a constaté que le quorum n'était plus atteint.

Deux ans après l'adoption d'engagements inédits lors de la COP15 de Montréal (Canada) pour lutter contre l'effondrement du vivant, la COP16 devait permettre d'accélérer les efforts. Elle s'achève sans décision sur deux des enjeux les plus

cruciaux des négociations : ni la question de la mobilisation des ressources financières ni celle du cadre mondial permettant de suivre et d'évaluer les progrès n'ont pu être discutées. « Cette fin de COP a un goût d'inachevé, regrette Mounouni Ouedraogo, le représentant du Burkina Faso. Même s'il y a eu des avancées notables, nous partons avec le sentiment de ne pas avoir bouclé notre travail. »

NORD ET SUD S'AFFRONTENT

Vendredi 1^{er} novembre au matin, après plusieurs jours de blocages et de consultations, la présidence colombienne met sur la table des projets de décision. Les négociations s'enchaînent. Vers 22 heures, de premiers textes sont adoptés dans la salle plénière bondée du centre de conférences donnant sur les collines qui entourent Cali.

Premier succès majeur, les peuples autochtones et les communautés locales obtiennent de pouvoir être représentés au sein d'un nouveau groupe permanent de la CDB. Les délégués se lèvent, ravis. « Jusqu'à présent, nous ne disposions que d'un groupe de travail provisoire, précise Jennifer Corpuz, du Forum international autochtone sur la biodiversité. Nous vivions dans la crainte qu'il soit aboli et devions à chaque fois renégocier notre mandat. Avec ce nouvel organe, nous grimpons dans la hiérarchie. »

A 4h50, alors que des participants s'effondrent de sommeil sur leur table, les discussions sur le partage des bénéfices issus du séquençage des ressources génétiques débutent enfin. Le principe d'un mécanisme multilatéral sur ce sujet a été entériné à Montréal ; la décision de Cali explique comment le rendre opérationnel.

Le texte prévoit la création d'un fonds Cali. Placé sous l'égide des Nations unies, il doit recevoir les bénéfices issus de l'utilisation commerciale des séquences génétiques de plantes et d'animaux numérisées et stockées dans des banques de données. Les entreprises les plus importantes sont incitées à verser

0,1 % de leurs revenus (ou 1 % de leurs bénéfices) au nouveau fonds, ce qui pourrait engendrer jusqu'à 1 milliard d'euros par an. Une liste des principaux secteurs concernés (pharmacie, cosmétique, compléments alimentaires, biotechnologies...) est établie. Mais quels montants seront réellement versés, alors qu'aucune contrainte ne pèsera sur les entreprises ?

Vers 7 heures, le sujet le plus sensible des négociations fait son entrée dans une salle plénière largement désertée. Sans surprise, pays du Nord et pays du Sud s'affrontent à propos de la création d'un nouveau fonds voué à la biodiversité, proposée par la présidence colombienne. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe, au nom du groupe africain, mais aussi d'autres pays en développement, réclament ce nouvel instrument : ils dénoncent un accès difficile et limité aux fonds existants et une gouvernance inadéquate.

« LA COP DES GENS »

Pour l'UE, le Canada, la Suisse, le Japon ou la Norvège, cette proposition fait, au contraire, figure de ligne rouge. Mettre sur pied un fonds – alors qu'il en existe déjà des dizaines – prend du temps, coûte de l'argent et n'accroît pas le montant global versé par les donateurs, répètent-ils. La suspension des débats interrompt les négociations.

Au-delà du fonds, la décision sur les ressources devait permettre d'élaborer une feuille de route pour s'assurer que le déficit de financement en faveur de la biodiversité, évalué à environ 700 milliards de dollars par an (environ 645 milliards d'euros), soit bien comblé d'ici à 2030. « La suspension de la COP sans stratégie financière convenue est alarmante », insiste Brian O'Donnell, directeur de l'organisation Campaign for Nature.

La COP de Cali aurait aussi dû permettre de définir les modalités pour qu'un état des lieux robuste des progrès en matière de préservation de la biodiversité soit établi en 2026 et permette de redresser la barre en cas de mauvaise trajectoire. Vendredi 1^{er} novembre, 44 des 196 membres de la CDB avaient soumis leur nouveau plan national d'action en faveur de la biodiversité.

Si les négociations ont été tendues, la Colombie a réussi son pari de faire de cet événement un rendez-vous populaire. « Ça a été la COP des gens, personne ne peut nous enlever ça », insiste Susana Muhamad. ■

Le fonds doit recevoir les bénéfices issus de l'utilisation commerciale des séquences génétiques de plantes et d'animaux



Un groupe de femmes de l'association Our Community House se rendent sur un lieu détruit par l'exploitation illégale du sous-sol. Quito River (Colombie), le 24 septembre.

IVAN VALENCIA / AP

PERRINE MOUTERDE

Une planète toujours en surchauffe

 **+1,54 °C**

de réchauffement, par rapport à l'ère préindustrielle, de la température moyenne du globe entre janvier et septembre. 2024 est en passe de devenir l'année la plus chaude jamais observée, devant 2023.

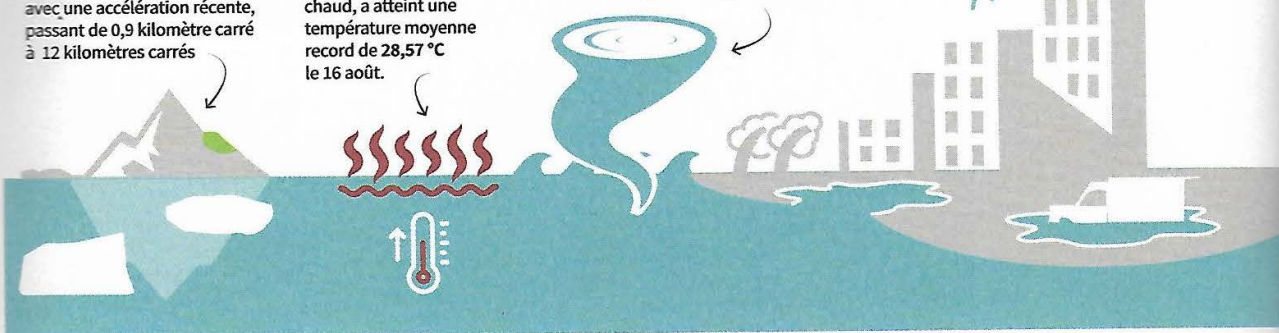
En Antarctique, la superficie occupée par des plantes, principalement des mousses, a été multipliée par quatorze depuis 1986 avec une accélération récente, passant de 0,9 kilomètre carré à 12 kilomètres carrés

Les températures de l'océan ont augmenté de 1,45 °C en moyenne en 2023.

La Méditerranée, point chaud, a atteint une température moyenne record de 28,57 °C le 16 août.

A Mayotte, l'état de catastrophe naturelle est déclaré après le passage du cyclone Chido, en décembre. Les Philippines ont été frappées par six typhons durant l'automne. L'Atlantique Nord a connu quatre cyclones majeurs.

En Espagne, des inondations à Valence ont fait 223 morts et 78 disparus (bilan au 8 novembre).

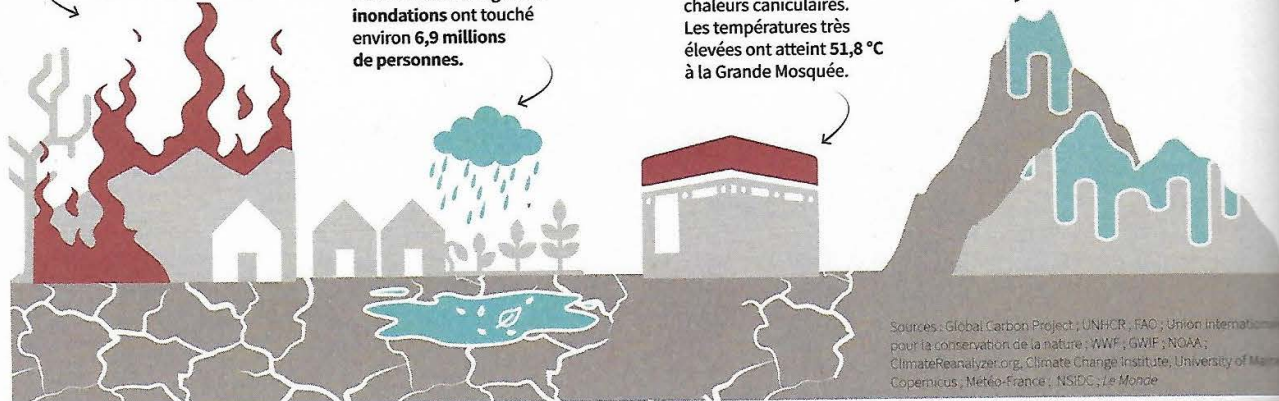


Le Chili a connu une grande vague d'incendies dans le centre du pays en janvier et février, faisant plus d'une centaine de morts.

En Afrique de l'Ouest et centrale, des pluies torrentielles et de graves inondations ont touché environ 6,9 millions de personnes.

En Arabie saoudite, 1 301 pèlerins sont morts, en juin, lors du grand pèlerinage musulman à La Mecque sous des chaleurs caniculaires. Les températures très élevées ont atteint 51,8 °C à la Grande Mosquée.

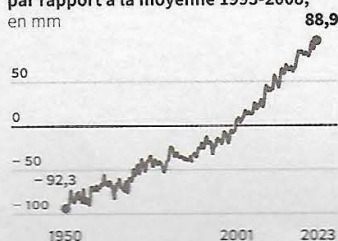
Les glaciers des Alpes ont perdu 10 % de leur volume en 2022 et 2023, selon une étude de Copernicus.



Sources : Global Carbon Project ; UNHCR ; FAO ; Union internationale pour la conservation de la nature ; WWF ; GWIF ; NOAA ; ClimateReanalyzer.org ; Climate Change Institute, University of Maine ; Copernicus ; Météo-France ; NSIDC ; Le Monde

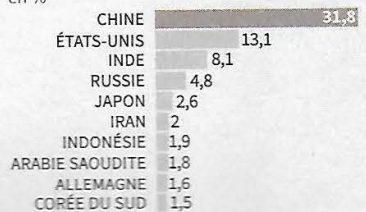
MONTÉE DES EAUX

Evolution du niveau global des océans par rapport à la moyenne 1993-2008, en mm



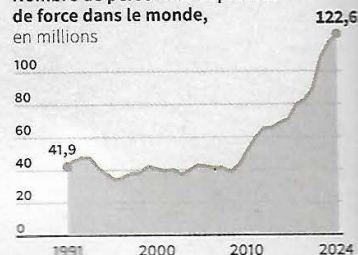
ÉMISSIONS DE CARBONE

Part des pays dans les émissions mondiales de CO₂ en 2023, en %



DÉPLACEMENTS

Nombre de personnes déplacées de force dans le monde, en millions



ALIMENTATION

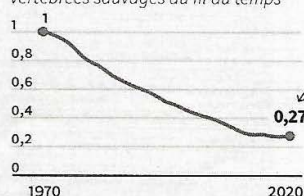
Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, en millions



BIODIVERSITÉ

44 %
des espèces de coraux d'eaux chaudes bâtisseurs de récifs sont menacées d'extinction dans le monde.

Indice Planète Vivante (1970 = 1)
Suit l'évolution de l'abondance relative des populations d'espèces vertébrées sauvages au fil du temps



En cinquante ans, la taille des populations d'animaux sauvages suivies a diminué en moyenne de 73 %.

La NASA licencie sa scientifique en chef, Katherine Calvin, chercheuse sur le climat

La coprésidente du GIEC conseillait la direction de l'agence spatiale américaine

L'assaut contre la science se poursuit aux États-Unis. La NASA, l'agence spatiale américaine, a annoncé, mardi 11 mars, qu'elle allait fermer le Bureau de la scientifique en chef, Katherine Calvin, ainsi que le Bureau de la technologie, de la politique et de la stratégie, et la branche des politiques de diversité, équité et inclusion au sein du Bureau de la diversité. En tout, 23 personnes sont concernées. Elles partiront dans un mois, indique la NASA au *Monde*.

Katherine Calvin, brillante scientifique d'une quarantaine d'années, avait été nommée à son poste en 2022 par Joe Biden pour conseiller la direction de la NASA sur les programmes scientifiques et les investissements liés à la science. Elle a aussi été conseillère principale de l'Agence sur le climat. Cette chercheuse spécialisée dans l'utilisation humaine des ressources mondiales (terres, eau, énergie, etc.) est également coprésidente du groupe 3 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), consacré aux solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Fin février, elle s'était vu interdire par l'administration républicaine de participer à la dernière

session plénière de l'institution onusienne en Chine. La NASA a aussi démantelé l'équipe technique qui l'aidait à animer le groupe 3, ce qui compromet l'élaboration du prochain rapport du GIEC sur la limitation des rejets carbonés. Katherine Calvin participe toutefois depuis lundi, en distanciel, à la première réunion des auteurs principaux d'un autre rapport spécial du GIEC qui sera consacré aux villes.

Le Bureau du scientifique en chef de la NASA existe depuis 1982, précise le *New York Times*. Le Bureau de la technologie, de la politique et de la stratégie a, quant à lui, été créé en 2021 afin de fournir des analyses rapides sur des sujets transversaux, comme la mise en place d'une gouvernance mondiale autour des futures activités sur la Lune.

Ces décisions sont une application des directives du départe-

ment de l'efficacité gouvernementale (DOGE) d'Elon Musk, qui procède à des coupes drastiques dans les agences fédérales américaines. Ce dernier est par ailleurs impliqué dans le business aérospatial à travers sa société SpaceX. « *Nous avons commencé à mettre en œuvre une réduction progressive des effectifs, explique l'administratrice Janet Petro dans un mémo aux salariés. Même si cela implique des ajustements difficiles, nous considérons que c'est l'occasion de remodeler notre personnel (...) tout en fournissant aux citoyens américains une agence efficace.* »

« Chasse aux sorcières »

Ces licenciements interviennent alors que des rumeurs circulent autour de velléités de la Maison Blanche de réduire de moitié le budget scientifique de la NASA. Une telle baisse, qui devrait être validée au Congrès, n'entraînerait rien d'autre, selon l'ONG The Planetary Society, qu'une « *extinction de la science et de l'exploration spatiales aux États-Unis* ».

« *Le rôle de la NASA dans la surveillance de la Terre est primordial* », prévient de son côté la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, ancienne coprésidente du groupe 1 du GIEC, qui se

dit « *touchée* » par le « *traitement humiliant et brutal* » réservé aux chercheurs américains. Elle craint que la poursuite de la coopération scientifique internationale et le partage de données autour de l'atmosphère et de l'océan en soient affectés, tout particulièrement si l'agence est réorientée vers l'exploration de Mars au détriment des sciences de la Terre. La climatologue redoute également que cette « *chasse aux sorcières* » touche le Goddard Institute for Space Studies de la NASA, l'un des plus anciens et des plus grands laboratoires du monde en sciences du climat.

Un astrophysicien américain de la NASA vient de candidater au programme « *Safe Place for Science* » mis en place par Aix-Marseille Université, le 6 mars, pour accueillir des chercheurs empêchés de travailler aux États-Unis. « *Il ne souhaite pas que son nom soit mentionné par peur des représailles* », précise le président de l'université, Eric Berton. L'établissement, qui a déjà reçu 45 candidatures de scientifiques travaillant aux États-Unis, projette d'accueillir une quinzaine de chercheurs grâce à un budget de 10 millions à 15 millions d'euros pour trois ans. ■

AU. G.

**Ces licenciements
sont une
application
des directives
du DOGE
d'Elon Musk**

Énergie : l'une des deux centrales à charbon de France reprend du service avant l'arrivée du froid

La centrale de Saint-Avoid en Moselle, l'un des deux sites à charbon de l'Hexagone, a repris du service mardi pour répondre aux besoins de production d'électricité alors que le froid arrive.

Confirmant une information de France Info, Camille Jaffrelo, porte-parole de GazelEnergie, l'exploitant de la centrale Emile Huchet, a indiqué que la production avait repris mardi matin, alors que vient de s'ouvrir à Bakou la conférence annuelle de l'ONU sur le climat (COP29).

La combustion du charbon est considérée comme l'une des principales causes du réchauffement climatique.

La 29e conférence climatique de l'ONU s'est ouverte lundi en Azerbaïdjan par un premier blocage entre différents blocs de pays sur l'ordre du jour et six jours après la réélection de Donald Trump. Bilan de cette première journée

Le réchauffement climatique provoqué par l'impact de la pollution industrielle est une réalité scientifique. Dès le XIXe siècle, des visionnaires ont lancé des mises en garde pour le dénoncer. Dans la quasi-indifférence de l'opinion publique et des responsables politiques.

Conversion au gaz

La centrale thermique redémarre l'hiver, quand le froid s'installe et que le système est en tension. Fonctionnant en moyenne une vingtaine de jours par an, la centrale avait fermé début 2022, mais avait été sollicitée un an après, en janvier 2023, pour sécuriser l'approvisionnement du pays dans un contexte de tension énergétique.

Depuis, une centaine de salariés et plus de 150 sous-traitants y travaillent toujours, mais le charbon doit définitivement être abandonné d'ici à 2027, conformément à une déclaration d'Emmanuel Macron en septembre 2023. Pour ce faire, la centrale prépare sa reconversion, avec un projet de biomasse dans un premier temps, mais aussi avec un projet gazier.

La ministre déléguée à l'Énergie, Olga Givernet, a toutefois émis mardi des réserves sur cette conversion au gaz. « Pour donner des perspectives, nous devons aller vers des énergies décarbonées. Le gaz ne l'est pas. Si nous sommes au biogaz, c'est bien mieux. La biomasse est également une possibilité, mais il faut d'abord que la copie soit solide, ce qui n'est pas le cas », a-t-elle estimé sur BFM Business.

Avenir du site en suspens

« Ça fait des semaines que le projet est sur la table et il est solide, plus que solide », a martelé Thomas About, délégué syndical CFDT à la centrale, estimant que le plus le gouvernement « attendra, procrastinera, plus on brûlera du charbon ».

Depuis des mois, l'avenir du site est en suspens, et les employés ont déposé des préavis de grève pour alerter les politiques sur le risque de fermeture de la centrale en 2027, sans conversion. Il n'est pas prévu d'interruptions de la production d'électricité, a assuré M. About. L'autre centrale à charbon française, à Cordemais (Loire-Atlantique) fermera en 2027 sans projet de reconversion.

Source : sud-Ouest.fr

(extrait) : Quand commencera-t-on à manquer de pétrole ?

Depuis les années 1970, la fin du pétrole est régulièrement annoncée [...] Pour prévoir l'évolution de la production de pétrole, on estime la quantité qui peut encore être extraite des gisements. Celle-ci dépend à la fois du pétrole qui s'y trouve mais aussi des capacités de production et du prix du baril [...]

Les politiques publiques, en subventionnant, autorisant ou restreignant les nouvelles exploitations pétrolières ou les autres sources d'énergies peuvent aussi jouer un rôle déterminant.

L'exemple le plus notable de ces changements difficiles à anticiper est l'augmentation spectaculaire, ces dernières années, de la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis. Ce type de pétrole requiert des techniques d'extraction différentes des procédés classiques, qui sont très critiquables d'un point de vue environnemental. Mais elles permettent néanmoins aux Etats-Unis d'atteindre de nouveau son volume de production de pétrole d'il y a cinquante ans. [...]

S'il est difficile de se prononcer sur la rapidité avec laquelle la production pétrolière déclinera, l'AIE estime que la situation est préoccupante. Freinés par la baisse du prix du baril, les investissements actuels seraient insuffisants pour que la production croisse autant que la demande mondiale d'ici à 2020. Rien qu'aux Etats-Unis, il faudrait que la production de pétrole de schiste triple d'ici à 2025, ce qui paraît pour le moins irréaliste.

Source : Le monde, publié le 12 décembre 2018

Stratégie nationale bas carbone (extrait)

Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique.

Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Les enjeux de long terme de la stratégie nationale bas carbone n°3

Les objectifs de la SNBC 3

1. La neutralité carbone

Atteindre la **neutralité carbone** en faisant face aux incertitudes sur l'évolution du puits forestier.

2. L'empreinte carbone

Intégrer pour la première fois un objectif de réduction de **l'empreinte carbone de la France en 2050**.

3. Consommation d'énergie et énergies fossiles

Réduire de **-50% la consommation totale d'énergie en 2050 par rapport à 2012** (code de l'énergie L100-4) grâce à de l'efficacité énergétique et de la sobriété énergétique.

Sortir du **charbon en 2030, du pétrole à l'horizon 2040-2045 et du gaz à horizon 2050**, conformément aux engagements pris à la COP 28.

4. Et après 2050

S'assurer du **maintien de la neutralité carbone** après 2050 compte tenu de la dégradation attendue du **puits forestier**, en identifiant les leviers permettant d'atteindre **des baisses d'émissions supplémentaires à long-terme**, et les mesures à mettre en œuvre à court ou moyen terme pour les activer.

Les enjeux de bouclage

1. Le bouclage électrique

Assurer la compatibilité entre l'électrification des usages et des hypothèses réalistes de production électrique à long terme.

2. Le bouclage biomasse

Assurer le bouclage offre-besoin en biomasse, à tous les horizons temporels, en limitant les importations.

3. Allocation de l'espace

S'assurer que les **surfaces consommées et libérées** à l'échelle du territoire français sont **équivalentes** : augmentation de la surface forestière, diminution des surfaces de cultures dédiées à l'alimentation animale, etc.

4. Ressources critiques

Etudier les enjeux liés aux ressources critiques pour la transition énergétique.

Les défis de mise en œuvre

1. Equilibre entre paris technologiques et comportementaux

S'assurer d'un juste équilibre entre les **paris technologiques et comportementaux** pour crédibiliser les orientations de la SNBC et limiter les risques associés.

2. Enjeux des compétences

Anticiper les créations et destructions d'emplois liées à la mise en œuvre de la SNBC et accompagner les **filières** dans leur restructuration.

3. La résilience au changement climatique

Prendre en compte les incertitudes sur l'évolution du climat futur pour assurer la résilience de la SNBC et accroître les co-bénéfices des politiques d'atténuation et d'adaptation déployées pour la société et la biodiversité.

Dérèglement climatique : les recommandations du CESE sur la santé au travail

La santé étant impactée par l'environnement, il est essentiel de décroisonner le sujet santé et de le penser à un niveau global. Face aux conséquences du dérèglement climatique, comment agir sur le volet de la santé au travail ? Sur ces questions, les recommandations du CESE ont été dévoilées en séance plénière.

- « Le dérèglement du climat se traduit non seulement par une aggravation des risques physiques au travail (accidents du travail et maladies professionnelles) mais aussi par l'émergence de risques psychosociaux, de risques liés à l'éco-anxiété et de conflits éthiques éprouvés par de nombreux actifs. Le sens du travail et l'engagement au travail peuvent en être affectés.
- Pour cette raison, les acteurs du monde du travail doivent agir à la fois pour adapter le travail au réchauffement climatique et pour atténuer l'impact des activités humaines sur le climat », peut-on lire dans l'avis du CESE.

Cet avis s'appuie sur une consultation en ligne lancée le 1^{er} décembre 2022 auprès de représentants du personnel et d'employeurs, qui visait à identifier les actions déjà mises en œuvre, ainsi que les freins et leviers pour concilier l'adaptation aux évolutions climatiques avec la santé au travail.

Dans ce document, le CESE propose des solutions concrètes ou formule des recommandations aux partenaires sociaux et aux employeurs aussi bien du secteur privé que public, autour des trois axes suivants :

Penser la santé au travail en relation avec la santé publique et les politiques de prévention

- En renforçant la formation initiale et continue sur la santé au travail et la santé-environnement des professionnels du secteur et des autres acteurs de la prévention primaire ;
- En améliorant les connaissances sur les maladies à caractère professionnel par une gouvernance des données relatives à la santé et à l'exposition aux risques professionnels ;
- En créant un fonds alimenté par une part des excédents de la branche AT/MP pour investir dans la prévention et soutenir la recherche publique sur la santé et les conditions de travail ;
- En décroisonnant les politiques de santé publique, de santé au travail et de santé-environnement au niveau national et dans les territoires par une meilleure articulation des plans nationaux (santé au travail, santé-environnement, adaptation au changement climatique) et en confiant la coordination, le suivi et la mise en œuvre, en lien avec les parties prenantes à un délégué interministériel ;
- En intégrant la santé au travail dans les compétences des comités territoriaux de santé (CTS) au niveau des bassins de vie et en prévoyant l'élargissement de leur composition aux représentants des employeurs et des travailleuses et des travailleurs, y compris les plus précaires.

Mobiliser les branches professionnelles et la fonction publique pour mieux prendre en compte les risques environnementaux

- Lancer une campagne nationale à destination des employeurs publics et privés sur la prévention des risques professionnels et environnementaux pour qu'ils mettent en œuvre leurs obligations légales d'établissement et d'actualisation des DUERP et en généralisant les pratiques innovantes d'accompagnement des DUERP par les services de prévention en santé au travail pour recueillir et analyser les données.
- Faire de l'établissement et de l'actualisation des DUERP une des conditions d'attribution et de maintien des aides et exonérations dont bénéficient les employeurs.
- Renforcer les droits à la formation des élus et mandatés dans toutes les instances de dialogue social concernées, dans le privé comme le public, pour leur permettre d'exercer leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé-environnement.
- Prévoir des sessions communes aux représentants des salariés et des employeurs sur les thématiques environnementales et de santé-environnement dans le cadre des formations au dialogue social de l'Institut national du travail et de la formation professionnelle.
- Faire des conséquences environnementales des orientations stratégiques de l'entreprise un thème des consultations récurrentes obligatoires du CSE et prévoir que des discussions s'engagent dans les fonctions publiques pour l'élaboration d'une disposition législative équivalente.
- Intégrer la santé-environnement dans la BDESE en prévoyant les thèmes précis à traiter et en invitant les partenaires sociaux à négocier des accords dans les entreprises sur le sujet.
- Passer, dans le dialogue social, d'une logique de gestion de crise à une logique de prévention en intégrant l'impact du dérèglement climatique dans les négociations et en veillant à ce que les mesures négociées contribuent à l'effort général de sobriété.
- Limiter l'exposition des travailleuses et travailleurs à des températures extérieures élevées, intégrer par voie réglementaire, après une négociation cadre entre les partenaires sociaux du BTP, le risque canicule en tant qu'intempéries, et, envisager l'extension par la négociation de ce dispositif à d'autres activités concernées y compris dans La fonction publique.
- Intégrer les conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation et les conditions de travail dans les obligations de négociation périodique de branche et mieux mobiliser les fonds versés au titre des garanties présentant un degré élevé de solidarité auprès des complémentaires santé recommandées par la branche.

Élargir les conditions du débat démocratique au travail sur l'exposition de la santé risques professionnels et environnementaux

- Accueillir au CESE le débat public sur les risques environnementaux et professionnels, avec la contribution des agences publiques compétentes.
- Diffuser la culture de la prévention par le renforcement du droit d'alerte en matière de santé-environnement, notamment en donnant pleine compétence à la La Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDaspe) pour pouvoir traiter de telles alertes.
- Inscrire l'écoute des salariés parmi les principes généraux de prévention du Code du travail.

Csemain.com

UN MONDE EN DÉCONSTRUCTION

D' une année à l'autre, l'humanité clôt le chapitre 2024 en traversant non sans inquiétude le flux d'une actualité parfois violente, souvent imprévisible. Cette onde de choc brutale, où guerres, crises et catastrophes naturelles se sont accumulées, l'a plongée dans l'incertitude, comme si ce basculement dans l'inconnu accréditait l'idée d'un monde en pleine déconstruction.

Et pourtant, 2024 présentait des indices encourageants. Plus de 80 pays ont organisé dans l'année élections générales et référendums, ce qui est a priori le signe d'une bonne santé, partant du principe que la redistribution du pouvoir réinitialise les esprits et conforte le débat public. Mais cela n'a pas suffi à apaiser les tourments et à rassurer les consciences. Car un scrutin ouvert peut aussi accoucher de configurations troublantes (Venezuela, Géorgie, Roumanie).

En témoigne surtout la deuxième élection de Donald Trump à la tête des Etats-Unis, qui marque le retour sur le devant de la scène internationale d'une personnalité abrasive et clivante. Que va faire le 47^e président des Etats-Unis de sa victoire du 5 novembre 2024, lui qui entre officiellement en fonctions lors de l'*Inauguration Day*, le 20 janvier 2025 ? Reprendra-t-il, au cours de son second mandat – dont les premiers mois risquent d'être mouvementés –, le flambeau de la déconstruction du monde, là où il l'avait laissé en 2020-2021 ? La volonté de Trump de réinstaurer la puissance américaine en négociant en bilatéral plutôt que dans le format multilatéral – dont il se méfie –, son ambition de « sauver » l'économie américaine face à la rivale chinoise, et son désengagement de la scène internationale, telle que celle-ci s'est bâtie depuis la fin de la seconde guerre mondiale, sont les sujets qui préoccupent la plupart des gouvernements et des opinions publiques.

Autant l'hôte de la Maison Blanche peut être déroutant, autant il n'y a pas de quoi être surpris du virage populiste observé lors des élections américaines, car le retour de Donald Trump aux affaires s'inscrit dans cette déconstruction du monde. Personne ne peut désormais l'ignorer, l'architecture du système international, sorti des horreurs de 1945, est bouleversée. L'édifice de la paix mondiale se lézarde au moins dans les sphères politiques et économiques. Plus rien ne semble arrêter le mouvement selon lequel le monde ne sera plus comme avant, quand l'Occident et la démocratie se présentaient comme les deux phares du progrès universel.

Ce n'est pas uniquement la parenthèse de 1989-1991, marquant la fin de la guerre froide qui se referme sous nos yeux, c'est aussi celle de 1945 qui semble se rabattre, en 2024, et créer une nouvelle configuration qui fascine autant qu'elle inquiète, comme si, tel que le confie le politiste Pierre Haroche (lire pages 36-37) : « *La géoéconomie est devenue le maître mot du monde. Tout, y compris les marchés, est devenu un champ de bataille traversé par les lignes de fracture géopolitiques. Un échange est un risque. Une dépendance est une vulnérabilité. C'est la fin d'une certaine vision libérale de l'économie et de la société mondiale.* »

Ce sentiment de flottement se lit aussi sur le visage de la France. Depuis la dissolution – toujours incomprise par les

Français – de l'Assemblée nationale et le nouveau visage de la Chambre des députés, composée de trois « blocs » de force quasi équivalente, donc sans majorité absolue, à l'issue des élections législatives anticipées, c'est une République ingouvernable qui risque de marquer la deuxième moitié du second mandat du président Macron. Affaibli par les épreuves, il a partagé, en 2024, le pouvoir exécutif avec quatre premiers ministres ; si bien que, insiste l'universitaire Vincent Martigny (lire pages 78-79) : « *L'année 2024 aura été celle d'un triple effondrement pour Emmanuel Macron : projet, organisation et pratique du pouvoir.* »

L'avenir de la planète est un autre enjeu. L'inquiétude grandit, depuis que 2024 – après 2023 – a été considérée comme l'année la plus chaude de l'histoire, selon l'observatoire européen Copernicus. Ce réchauffement climatique n'est pas sans effets sur les systèmes alimentaires (lire pages 58-59), rappelle l'économiste Jennifer Clapp, experte en questions alimentaires : « *La production agricole est responsable d'environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais elle est aussi fortement affectée par les extrêmes climatiques.* » A cela s'ajoutent la succession de

Plus rien ne semble arrêter le mouvement selon lequel le monde ne sera plus comme avant

catastrophes naturelles – Valence et Mayotte pour ne citer que les deux lieux les plus récemment touchés –, le non-respect des engagements des puissances publiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les cou-

pes budgétaires qui les accompagneront, dans les pays émergents autant que dans les sociétés occidentales. Avec de tels retards, comment l'humanité pourrait-elle être optimiste quand la communauté internationale organise, dans des lieux privés de liberté et de cohérence avec l'enjeu du moment, des réunions multilatérales, comme la COP29 à Bakou ?

GAÏDZ MINASSIAN